

Comité de quartier Centre Historique / Les Coteaux du jeudi 16 octobre 2014

Habitants présents : Mesdames Binois, Deschamps, Lathélize, Jonny, Mazzocchi, Gandillot, Murat.
Madame Huet représentante des habitants du quartier Centre Historique
Messieurs Blanco, Bresnu, Duval, Fenyo, Govart, Lathélize, Mazzocchi, Mouly, Rigutto, Mouty, Willemain.
Monsieur Lecot représentant des habitants du quartier des Coteaux.

Habitants excusés : Madame Ernouf.
Monsieur Chereau.

Elus présents : Monsieur le Maire, Arnaud de Bourrousse.
Mesdames Bellié, Gaultier, Dumont, Sautreau,
Madame Berton, élue référente du quartier Centre Historique.
Messieurs Doll, Millot, Seillan, Bossis, Devred,
Monsieur Lombard, élu référent du quartier des Coteaux

Et Madame Laure Cavalier, Directrice des Services Techniques.

I. Introduction

M. Doll remercie tous les habitants présents, il espère que l'organisation de ces comités a pu améliorer les problèmes propres à chaque quartier.

Il donne la parole à Mme Berton et M. Lombard, tous deux élus référents du quartier pour le déroulement de l'ordre du jour.

Mme Berton précise que nous allons dérouler l'ordre du jour avec les habitants inscrits au comité et nous prendrons ensuite des questions dans le public.

II. Ordre du jour :

- Sécurité
- Travaux et voirie
- Environnement

La sécurité

- Depuis à peu près deux ans, nous avons dans les résidences Monceau et du Val Eglantine une forte augmentation de vols et de dégradations sur les voitures. Serait-il possible de renforcer les rondes de la Police municipale ?

M. Millot, suite au mail de M. Lecot, s'est renseigné, et confirme que depuis les congés scolaires, il y a une forte recrudescence des dégradations, accentuée par la panne du portail (3 mois) à la résidence Monceau.

Il précise que pour intervenir sur les résidences privées, la Police a besoin d'un mandat de perquisition permanent que doit lui transmettre le syndic. (demande faite et en attente de réponse).

Cependant, pendant la période de panne du portail, de nombreuses rondes ont été réalisées dans la résidence Monceau.

- Les véhicules arrivant de la rue Gabriel Péri continuent de rouler trop vite et au-delà de la limitation, alors que la vitesse, sur une zone de rencontre, est limitée à 20 km/h. Serait-il possible de mettre un ralentisseur devant l'atelier de peinture sur bois ?

M. Millot répond que cet espace de rencontre est ouvert à tous, voitures, piétons ainsi qu'aux vélos dans les deux sens et personnes à mobilités réduites, ce qui induit qu'on ne peut pas avoir de ressaut supérieur à 2 cm de hauteur et de ce fait interdit l'emploi de ralentisseur.

Le pic de circulation est constaté le matin, à l'heure de la rentrée des classes, avec les véhicules déposant les enfants devant les écoles.

Un rappel va être effectué par l'intermédiaire des associations de parents d'élèves et des cahiers de liaisons, pour rappeler que la limitation à 20 km/h est impérative, notamment le matin lorsque la rue Gabriel Péri est très fréquentée par de nombreux enfants.

La seconde phase des travaux a commencé depuis le 22 septembre dans la rue Gabriel Péri entre l'Abbaye et la vallée aux Genin, cette portion est interdite à la circulation et au stationnement, les voitures y sont très rares, et la vitesse très réduite en raison des travaux.

- Depuis l'installation d'un stop à l'intersection rue du Moulin / boulevard Carnot, les automobilistes conscients qu'ils ne doivent plus la priorité à droite lorsque qu'ils viennent de la rue du Général Leclerc, roulent plus vite et cela malgré la zone 30 et le plateau surélevé. Et les usagers remontant la rue du Moulin, avec le nouveau sens de circulation, ont beaucoup de mal aux heures de pointes à sortir de cette rue.

Ils sont aussi très gênés car la signalétique sur la petite portion en double sens leur donne l'impression que la sortie du parking, au 36 rue du Moulin, est prioritaire.

M. Millot explique que les 30 mètres, en double sens, permettent aux résidents d'accéder plus facilement à leur parking, mais qu'ils ne sont en aucun cas prioritaires quant ils en sortent.

Il vérifiera sur place si la signalétique est compréhensible par tous et l'améliorer si cela s'avère nécessaire.

- Un résident de la rue du Moulin demande s'il serait possible d'étendre le double sens jusqu'à la rue Louis Leroux, il a maintenant du mal à rentrer et sortir de chez lui avec son véhicule ?

M. Millot répond qu'il faudrait, pour cela, supprimer le stationnement sur cette portion ce qui n'est, bien sûr, pas envisageable.

M. le Maire en profite pour informer les Carrillons de la disparition du poste de commissaire de Police à Houilles. La ville dépendra, maintenant, du commissariat de Sartrouville.

Il regrette ce manque de concertation et la perte d'un interlocuteur de proximité qui nous était très précieux pour la rapidité des interventions sur notre ville.

Ces nouvelles dispositions devraient permettre d'avoir plus de policiers sur le terrain.

Le commissariat de Houilles reste néanmoins ouvert.

Travaux et voiries

- Quelle est la logique du nouveau sens de circulation dans la rue Gabriel Péri ?

Certains résidents se trouvent pénalisés par le contournement via les bords de Seine pour accéder aux commerces. De plus, le dimanche, après 13 heures, ils ont l'obligation de passer par Chatou pour revenir vers le centre de Carrières-sur-Seine.

M. le Maire explique que l'objectif poursuivi après la rénovation totale de la voirie et la création d'une zone de rencontre, était de supprimer la circulation de transit.

Beaucoup de véhicules, et certains à vive allure, traversaient le Centre Historique pour rejoindre Chatou.

Le résultat est conforme à l'objectif poursuivi. La circulation est apaisée, la redistribution du flux se fait sur des axes plus appropriés, et les Carillons se réapproprient le vieux centre à pieds ou à vélos.

M. le Maire assume cette décision qui est salubre pour le confort et la sécurité de tous, et reconnaît que les effets collatéraux sont réels, mais inévitables, et sont la contrepartie à un centre apaisé.

Il précise que les travaux n'ont occasionné aucune suppression de place de stationnement. S'il s'avère, avec le temps, que cette « expérimentation de longue durée » ne donne pas satisfaction. Il assure que d'autres solutions et/ou toutes nouvelles idées, qui nous auraient échappé, seront étudiées.

M. le Maire indique que la fermeture des quais, le dimanche, a été reculée d'une demi-heure pour permettre l'accès aux commerces qui ferment à 13h30.

- Envisagez-vous, un jour, de mettre la rue Victor Hugo, entre la pharmacie et le stop de la rue de L'Abreuvoir, en zone de rencontre ?

M. le Maire trouve que c'est une très bonne idée à laquelle la commune va réfléchir. Il en profite pour expliquer que les dotations des communes de la part de l'Etat ont subi une forte baisse entraînant une obligation d'étaler nos dépenses sur plusieurs années.

Il y a, sur la commune, des rues qui sont prioritaires au regard de leur très mauvais état.

Pour cette même raison, les réseaux de la rue Louis Leroux ne pourront pas être enfouis. La rénovation de cette rue est relativement récente. Une réflexion est en cours pour mettre cette voie en sens unique.

M. Seillan, Maire-adjoint aux finances explique que le coût de l'enfouissement des réseaux est de 3 000 euros le mètre linéaire, c'est-à-dire, à peu près 600 000 euros pour la rue Louis Leroux.

- Pourquoi ne pas avoir enfoui les réseaux dans le passage du 53 rue Gabriel Péri, face à l'église ?

M. Millot explique que ce passage est privé et que les propriétaires n'ont pas souhaité rétrocéder leur passage à la commune, comme cela a été fait au 85 de la même rue.

- Les priorités et le stationnement du carrefour rue de Bezons/rue de Seine ont besoin d'être réétudiés (engorgement et mauvaise visibilité).

M. Millot se rendra sur place pour constater et afin que le problème soit traité dans sa globalité.

- Quel est le fonctionnement des badges de stationnement ?

Les badges résidentiels sont délivrés uniquement dans les rues concernées par la zone bleue.

Ils sont attribués selon un règlement communal. Si vous avez deux véhicules et un seul garage, vous avez la possibilité d'avoir un badge. Chaque cas est soigneusement étudié.

Vous avez aussi le droit de vous garer devant votre portail ou garage en affichant votre numéro d'immatriculation sur la porte.

- Difficile de trouver une place de stationnement dans le vieux centre.

M. le Maire répond que nous avons depuis quelques années, le projet de faire un parking paysager (entre 60 et 80 places) avec une liaison vers la rue de Bezons, à l'emplacement des deux garages situés rue Claude Monet.

Mais ce dossier est très compliqué juridiquement, et en cours de traitement depuis 2008.

La Municipalité doit obtenir du Préfet une déclaration d'utilité publique. La ville travaille donc sur un projet englobant le réaménagement de la place des fêtes comprenant différents projets comme un parcours de santé, une zone paysagère... en plus du parking

Les rues de Seine et Claude Monet sont en zone bleue, si vous êtes témoins de stationnements abusifs ou désagréments causés par les garages situés dans la rue Claude Monet, il faut, absolument, le signaler à la Police municipale (01 39 15 79 58), pour qu'elle puisse intervenir rapidement.

Je profite pour vous rappeler les horaires des zones bleues : du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 18h ; pas de zone bleue : les samedi, dimanche et jours fériés.

Environnement

- Nous habitons rue Victor Hugo et l'arrière de notre propriété donne sur le chemin de halage. Si le petit pont est un espace public, par contre la rampe, que vous venez de modifier, est sur notre propriété.

Nous aurions aimé être consultés lors de ces modifications car nous trouvons que les travaux que vous venez de faire, ne sont pas du tout adaptés et nous aimerions pouvoir en discuter avec vous. Nous avons au même endroit des problèmes d'odeurs et des déversements dus au collecteur, dont le couvercle est souvent soulevé.

M. le Maire répond que le petit pont présentait un risque pour les gens qui l'empruntaient, et nous avons fait en sorte que cet endroit, qui est de notre responsabilité, ne présente plus aucun danger pour les usagers.

Quant au collecteur, Mme Cavalier a fait les démarches nécessaires. La ville attend un retour de la société SABS.

Je suis ouvert à toute discussion pour que l'on puisse trouver ensemble une solution qui satisfasse tout le monde.

- M. Lathélyse aimerait que le choix des plantations dans la partie à la française du parc soit plus en adéquation avec l'image d'un parc classé, dessiné par des élèves de Lenôtre.

M. le Maire rappelle que le parc a perdu presque tous ces buis suite à l'invasion de la pyrale, le parc est en pleine rénovation des parties à la française. M. Bourrienne ne manquera pas de se mettre en rapport avec vous, si vous avez des idées précises des fleurs à planter.

- Quelle est la fréquence du nettoyage de la route de Chatou. ?

M. Bossis informe que le nettoyage des rues de Carrières-sur-Seine dépend d'un planning hebdomadaire. Pour la route de Chatou, il s'effectue tous les lundis après-midi.

L'équipe des cantonniers compte 9 personnes. En ce moment, nous avons beaucoup d'agents manquants que nous ne pouvons pas remplacer.

Ce planning est, en ce moment, très perturbé par les nombreux dépôts sauvages que nous traitons en priorité.

M. Bossis est très présent sur le terrain et vous pouvez le joindre, à tout moment, au 06 89 35 85 19 pour lui signaler ces désagréments.

- Que pensez-vous d'organiser une ou deux fois par an une opération basée sur le volontariat, pour le nettoyage des rues et des bords de Seine ?

M. Bossis trouve que c'est une excellente idée. Que la Municipalité est en train de programmer, ainsi que d'autres opérations de même nature.

Mme Bouvet tient à remercier publiquement les services techniques pour leur dévouement pendant les travaux dans la rue Gabriel Péri. Le manque de civisme de nombreux habitants avait transformé les points de ramassage des déchets en décharge publique. Les agents des services techniques ont remplacé à plusieurs reprises les éboueurs avec un matériel dérisoire et à la force des bras pour monter et vider les containers dans leur camion.

- Où en sommes-nous avec les rejets de l'usine d'incinération. Ce problème avait été longuement évoqué l'année dernière et vous envisagiez de faire intervenir des organismes privés pour les contrôles ?

M. le Maire répond qu'il a toujours été très transparent sur ce sujet et que notre assiduité, s'est soldée par notre éviction de la vice-présidence juste après les élections de mars 2014. La ville a clairement exprimé son désaccord lors du dernier Conseil communautaire, car elle considère que le SITRU étant sur la commune de Carrières-sur-Seine, M. Doll aurait dû être reconduit à son poste de vice-président.

La Municipalité prendra des dispositions pour faire réaliser des analyses indépendantes. Cela risque, bien sûr, d'avoir des conséquences politiques et financières.

- La ville peut-elle avoir une action sur le compostage collectif dans les résidences ?

M. Bossis transmettra le message à la CCBS et se renseignera sur les actions prévues dans d'autres communes.

- La dépose des sapins de Noël au Centre Technique l'année dernière a-t-elle été un succès ?

M. Millot précise que cette action va être renouvelée cette année et que la distribution de compost va certainement motiver cette action de civisme.

M. Bossis informe que nous disposons désormais d'un broyeur semi-professionnel en partage avec la ville de Croissy-sur-Seine

M. le Maire se réjouit de l'intérêt des carrillons pour l'amélioration de leur qualité de vie et rappelle que la Municipalité est ouverte à toutes les suggestions et idées nouvelles.

III. Conclusion :

L'ordre du jour étant clos il invite tout le monde autour du pot de l'amitié.